



BRIANÇON

**DÉLIBÉRATION N°82
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21/04/2021**

DEL 2021.04.21/82

Le **mercredi 21 avril 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

Urbanisme

Étaient présents :

Objet :

Retrait d'une décision de cession – Chemin des Combes (délibération N°2010 – 268)

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER – CONVERSET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE – BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Étaient représentés :

Date :

15 avril 2021

Affichage :

15 avril 2021

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 33

Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN
Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA

Présents : 28

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE, Aurélie POYAU, Richard NUSSBAUM

Nombre de suffrages exprimés : 33

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500337-20210421-2021_04_82-DE
Rapporteur M. André MARTIN
Reçu le 27/04/2021
Publié le 27/04/2021

VU l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2010-268, autorisant une cession de parcelles communales,

CONSIDERANT qu'aucun compromis de vente n'est intervenu depuis la délibération en date du 15/10/2010, soit presque 11 années,

CONSIDERANT que de fait, un délai raisonnable a été alloué au potentiel acquéreur pour être suivi d'exécution,

CONSIDERANT les travaux de la commission URBANISME, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NUMERIQUE, le réunie le 19/04/2021,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'abroger la délibération n° 2010-268 en date du 15/09/2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2021.04.21/82

PUBLIÉE LE :

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Arnaud MURGIA